

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

## COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 16 octobre 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 3

Date d'affichage de la convocation : 10.10.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le dix octobre deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Nathalie MAUVIEUX – Laurent GUILLO – Armand RUPP - Laurent BAYART – Eric THOMY – Eric LEHMANN - Elisabeth DEISS – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Grégory RICHERT - Hervé DIEBOLD – Jean-Charles WILLM

#### Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE

Monsieur Serge KURT donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Monsieur Philippe ROSER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 21 octobre 2024

Publié sur le site internet de la commune le 21 octobre 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



## **5. Approbation d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF**

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 27

Conseillers  
présents : 24

Conseillers  
absents : 3  
dont 3 avec procuration

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires en matière d'accueil des enfants, de jeunesse, de cadre de vie et d'accès aux droits et aux services, est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour Mundolsheim, la CTG est mise en place à l'échelle des communes d'Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim et Vendenheim pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Les signataires, outre la CAF, sont les 3 autres communes et le SIVU du CIAS.

Un comité de pilotage, regroupant la CAF, services et élus des quatre communes et du SIVU assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Le Conseil municipal,

après en avoir délibéré,

VU les articles L.263 et L.223-1 du Code de la sécurité sociale,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales,

VU la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la CNAF,

VU le projet de convention,

CONSIDERANT que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles,

- VALIDE les engagements et axes de développement identifiés dans le projet de Convention Territoriale Globale de services aux familles ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son.s.a représentant.e à signer la Convention Territoriale Globale (CTG),
- AUTORISE Madame le Maire ou son.s.a représentant.e à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération et à solliciter les subventions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**Par 27 voix Pour**

Mundolsheim, le 21 octobre 2024

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI